

Initiatives ministérielles

d'Ottawa-Hull en finale. Il a certes laissé un très bon souvenir aux gens de la circonscription de Churchill.

Madame la Présidente, si je peux profiter de l'occasion pour lancer un appel personnel, je voudrais signaler que, compte tenu de la nature particulière du régime de pensions des députés de la Chambre des communes, sa conjointe, qu'il a épousée en 1977, après la mort de sa première femme, n'aura pas droit à une pension même si elle a vécu 13 ans avec lui. Elle l'a effectivement épousé au moment où il n'était plus député. J'espère donc que, face à cette injustice flagrante, la Chambre prendra les mesures voulues pour que l'on verse des prestations de survivant à sa femme, car ils ont vécu ensemble pendant de nombreuses années.

Mme le vice-président: Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour observer un moment de silence, à la mémoire de notre ancien collègue.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis)—Les réfugiés; l'honorable député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell)—Les affaires indiennes; l'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken)—Le projet de loi C-69.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-80

RENOI DE L'OBJET À UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Campbell (Vancouver—Centre) (p. 15566), ainsi que de l'amendement de M. MacLellan (p. 15584).

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole, au nom du Nouveau Parti démocratique, pour me prononcer au

sujet de cette motion. Permettez-moi d'abord de nous situer.

Nous parlions du contrôle des armes à feu. En réaction à la terrible tragédie qui s'est produite, le 6 décembre 1989, il y a près d'un an, ainsi qu'aux pressions exercées par divers milieux, le gouvernement a présenté le projet de loi C-80 pour modifier le Code criminel et rendre plus sévère le contrôle des armes à feu au Canada.

Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes et nous attendions d'examiner le principe. Habituellement, quand un projet de loi est déposé, le principe dont il s'inspire est débattu en deuxième lecture, puis il est renvoyé au comité. Au comité, nous entendons divers témoins qui proposent des changements; quand les amendements sont faits, le projet de loi revient à la Chambre pour la troisième lecture, il est renvoyé au Sénat et, après la sanction royale, il devient une loi du Canada.

Ce qui s'est produit aujourd'hui sort vraiment de l'ordinaire. La ministre de la Justice s'est levée à la Chambre et a déclaré qu'elle ne présenterait pas le projet de loi C-80, mais plutôt une motion, et que le contenu du projet de loi serait renvoyé à un comité qui en ferait un examen préalable. C'est extraordinaire. Je me suis levé, au nom de mon parti, de même que le député de Cap-Breton—The Sydneys, au nom du Parti libéral, et nous nous sommes déclarés prêts à procéder à un bref débat aujourd'hui. Nous étions prêts à adopter le projet de loi du gouvernement et à le renvoyer au comité, et le gouvernement a refusé. Le gouvernement fait de l'obstruction et rejette son propre projet de loi.

• (1530)

Cela signifie, et ne nous y trompons pas, qu'il s'agit d'une défaite importante pour celle qui occupe depuis peu le poste de ministre de la Justice. Elle vient de perdre une bataille importante au Cabinet. Cela signifie réellement qu'elle a été vaincue par le groupe de pression en faveur des armes à feu.

En effet, il y a des gens au Canada qui n'aiment pas le contrôle des armes à feu, qui n'en veulent pas, tout comme aux États-Unis, et ces gens réussissent de plus en plus à empêcher le contrôle des armes à feu. Ce ne sont pas tous des gens qui possèdent des armes à feu. Il y a